

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 21 octobre 2015**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 octobre 2015 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Alain Carrier	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Michel Paquet	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2015-10-169

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 septembre 2015;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 octobre 2015;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles;
  - 4.2. Mandats confiés au Conseil économique de Beauce;
  - 4.3. Projet de protocole d'entente MRC / CEB;

- 4.4. Politique de soutien aux entreprises;
- 4.5. Orthophotographies 2015;
- 4.6. Demande d'appui financier – Maison d'hébergement au Bercail;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité :
    - Règlement 580-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 584-2015 – Saint-Georges;
  - 5.2. Adoption du règlement 2004-71-30 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone inondable sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la voie ferrée;
  - 5.3. Nomination des personnes responsables de l'application du règlement 2015-87 en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau conformément à la politique de gestion des cours d'eau pour les municipalités de :
    - Saint-Benoît-Labre;
    - Saint-Gédéon-de-Beauce;
    - Saint-Martin;
    - Saint-Georges;
    - Saint-Simon-les-Mines;
    - La Guadeloupe;
    - Saint-Théophile;
    - Saint-Côme-Linière;
6. Gestion du personnel :
  - 6.1. Service de génie municipal – Démission de M. Dominic Lachance;
  - 6.2. Service de génie municipal – Mandat à la Direction générale à l'effet de combler le poste laissé vacant par M. Lachance;
  - 6.3. Service de génie municipal – Embauche de M. Gustavo Carreno Meléndez à titre d'ingénieur civil;
  - 6.4. Service de l'aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire – Démission de M. Serge Poulin;
  - 6.5. Service de génie municipal – Création d'un poste d'ingénieur civil;
  - 6.6. Service de génie municipal – Embauche de M. Olivier Lachance à titre d'ingénieur civil;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels;
  - 9.2. Bilan trimestriel de la SAAQ;
  - 9.3. Bilan inspection régionale;
10. Divers :
  - 10.1. Élections – Séance du conseil des maires de novembre;
  - 10.2. Budget 2016;
  - 10.3. Motion de félicitations – Élections fédérales 2015;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 16 septembre 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 OCTOBRE 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 13 octobre 2015 à titre d'information.

2015-10-171

**ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le PGMR de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 5 août 2004 et que, en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, celui-ci doit être révisé cinq ans après sa mise en vigueur;

Attendu qu'en vertu de l'article 53,7 de la Loi sur la qualité de l'environnement une municipalité locale peut, avec le consentement de la municipalité régionale dont elle fait partie, être exclue du plan de gestion de cette municipalité régionale pour être couverte par celui d'une autre municipalité régionale, dans la mesure où celle-ci y consent;

Attendu que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC a adopté le 18 juin 2014 une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Attendu que dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles, dont le secteur de planification couvre les 16 municipalités de son territoire.
- Que le projet de plan sera soumis à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 120 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;
- Que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

**MANDATS CONFIÉS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE**

Les membres du conseil des maires discutent des mandats qui seront confiés au Conseil économique de Beauce dans le cadre de l'entente de gestion à intervenir entre la MRC et le CEB.

**PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE MRC / CEB**

Est déposé aux maires un document de travail portant sur le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et le Conseil économique de Beauce.

Ce projet de protocole sera déposé, avec amendements au besoin, lors de la séance du conseil des maires de novembre prochain.

2015-10-172

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

Attendu que les élus ont pris connaissance du document portant sur la Politique de soutien aux entreprises et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter la Politique de soutien aux entreprises telle que déposée.

2015-10-173

**ORTHOPHOTOGRAPHIES 2015**

Attendu que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec a réalisé une couverture photo avec feuilles du territoire de Chaudière-Appalaches à une résolution de 30 cm au cours de l'été 2015 pour la mise à jour des données écoforestières;

Attendu qu'il s'agit d'un projet initié par le MERN et que ce dernier assume 70 % des coûts associés à la réalisation de ce projet;

Attendu que la photographie aérienne est un outil indispensable pour les municipalités et les différents services de la MRC;

Attendu que les MRC de Chaudière-Appalaches adhèrent, pour la plupart, à ce projet;

Attendu que l'estimation des coûts de réalisation de ce projet s'élève à environ 3 500 \$ pour notre MRC, représentant environ la moitié des coûts défrayés lors de la dernière prise d'orthophotographies;

Attendu que le MERN demande au regroupement régional (MRC, Ville de Lévis, Agences forestières, OBV) d'identifier un organisme public (ville ou MRC) comme signataire, principal interlocuteur et coordonnateur du regroupement;

Attendu que Ville de Lévis accepte de remplir gratuitement ce rôle;

Il est proposé par madame Christine Caron appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité :

- De participer au regroupement régional pour l'acquisition de la couverture photo 2015 au coût de 3 500 \$, montant financé à même le budget 2015;
- D'autoriser la Ville de Lévis à agir comme signataire et coordonnateur du regroupement régional;
- D'autoriser M. Éric Paquet, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan tous les documents relatifs à la présente résolution.

2015-10-174

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER – MAISON D'HÉBERGEMENT  
AU BERCAIL**

Attendu que dans le cadre d'un projet de réfection et de mise aux normes de leur siège social, au Bercaïl maison d'hébergement a sollicité une aide financière auprès de la MRC;

Attendu que le comité administratif de la MRC avait demandé aux représentants du Bercaïl de revoir leur stratégie de financement;

Attendu que des efforts considérables ont été réalisés par ceux-ci suite à cette demande;

Attendu la recommandation favorable du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de verser au Bercaïl une aide financière de 20 000 \$, provenant du solde de partage des actifs de la CRÉ versé à même le Fonds de développement des territoires, tel que recommandé par le comité administratif par sa résolution numéro 2015-77.

2015-10-175

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 580-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT  
DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES HABITATIONS  
JUMELÉES ENTRE LA 85<sup>E</sup> RUE ET LA 86<sup>E</sup> RUE**

Considérant que ce règlement a pour objet de modifier la carte de zonage « Planche A, zonage 1/6 » afin d'agrandir la zone RB-137 et y permettre les habitations jumelées;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 580-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-10-176

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 584-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN  
D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CD-381 SITUÉE SUR LA  
26<sup>E</sup> AVENUE PRÈS DE LA 127<sup>E</sup> RUE**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier la carte « Plan de zonage, Planche A, zonage 3/6 » faisant partie du règlement 150-2005 en intégrant un terrain à la zone CD-381;

Considérant que ce règlement est de nature locale et est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 584-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-10-177

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-30 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER UNE  
DÉROGATION EN ZONE INONDABLE SUR LE TERRITOIRE DE  
LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS POUR  
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA VOIE  
FERRÉE**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite prolonger la piste cyclable (Route verte #6) le sentier des Jarrets noirs entre le pont Perrault et la limite nord de la MRC;

Attendu que ce prolongement se réalisera sur l'emprise de la voie ferrée qui est localisée dans la zone inondable 0-20 ans de la rivière Chaudière;

Attendu l'avis favorable sur le projet de règlement délivré par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher, en date du 9 octobre 2015;

En conséquence il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-

Sartigan adopte le règlement 2004-71-30 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2015-10-178

**NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2015-87 EN MATIÈRE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU**

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu unanimement, d'accepter la nomination des personnes suivantes pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- M. Francis Morin	Saint-Benoît-Labre
- M. Mathieu Carrier	Saint-Gédéon-de-Beauce
- M. Stéphane Maheux	Saint-Martin
- M. Raymond Poulin	Saint-Simon-les-Mines
- M. Vincent Jacques	La Guadeloupe
- M. Robert Lessard	Saint-Théophile
- M. Sarto Dubé	Saint-Côme-Linière
- Le chef de Division – permis et inspection et les chefs de Division – réseaux et voirie	Saint-Georges

Il est de plus résolu que M. Mathieu Carrier, de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, soit nommé personne responsable de l'application de la Politique de gestion des cours d'eau sur ce territoire.

2015-10-179

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – DÉMISSION DE M. DOMINIC LACHANCE**

Attendu que monsieur Dominic Lachance, ingénieur et directeur du Service de génie municipal, a remis sa démission au mois de septembre dernier et que celle-ci prend effet le 30 octobre 2015;

Attendu que monsieur Lachance était à l'emploi de la MRC depuis le 6 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, de prendre acte de la démission de monsieur Dominic Lachance et de lui transmettre nos plus sincères remerciements pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan.

2015-10-180

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'EFET DE COMBLER LE POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE**

Attendu la démission de M. Dominic Lachance, directeur du Service de génie municipal;

Attendu qu'il y a lieu d'entreprendre des démarches visant à combler ce poste;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler le poste de directeur du Service de génie municipal.

2015-10-181

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE DE M. GUSTAVO CARRENO MELÉNDEZ À TITRE D'INGÉNIEUR**

Attendu la résolution 2015-09-164 adoptée au conseil des maires du 16 septembre 2015, laquelle autorisait le recrutement d'un ingénieur civil pour le Service de génie municipal;

Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Gustavo Carreno Meléndez à titre d'ingénieur, à l'échelon 10 de la classification d'emploi numéro 5 tel que décrit à l'annexe B de la convention collective en vigueur et ce, rétroactivement au 3 octobre 2015.

2015-10-182

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE – DÉMISSION DE M. SERGE POULIN**

Attendu que monsieur Serge Poulin, technicien en aménagement du territoire et géomatique, a remis sa démission au mois de septembre dernier et que celle-ci prenait effet le 16 octobre 2015;

Attendu que monsieur Poulin était à l'emploi de la MRC depuis le 22 novembre 2004;

Il est proposé par monsieur Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, de prendre acte de la démission de monsieur Serge Poulin et de lui transmettre nos plus sincères remerciements pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan tout au long de ces années.

2015-10-183

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – CRÉATION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR CIVIL**

Attendu les besoins en ressources humaines au sein du Service de génie municipal;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, d'autoriser la création d'un poste d'ingénieur au Service de génie municipal.



2015-10-184

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE DE M. OLIVIER LACHANCE À TITRE D'INGÉNIEUR**

Attendu la résolution 2015-10-183 adoptée précédemment laquelle autorise le recrutement d'un ingénieur civil pour le Service de génie municipal;

Attendu que dans le cadre des démarches visant à combler le poste laissé vacant par Mme Soléna Jabbour, des candidats potentiels ont été rencontrés;

Attendu qu'un candidat a retenu l'attention du comité de sélection;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Olivier Lachance à titre d'ingénieur, à l'échelon 1 de la classification d'emploi numéro 5 tel que décrit à l'annexe B de la convention collective en vigueur et ce, à compter du 26 octobre 2015.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, la résolution suivante est adoptée :

2015-10-185

**APPUI À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS**

Considérant la résolution n° 12841-08-2015 adoptée par la MRC de La Nouvelle-Beauce, lors de sa séance ordinaire du 18 août 2015, à savoir :

« Attendu qu'à l'été 2011 et à l'été 2012, des travaux de voirie d'une valeur de plus de 3 000 \$ ont été effectués par la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, sous la surveillance d'une personne qui n'était pas membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

Attendu que cette municipalité a fait l'objet d'une plainte pour avoir contrevenu à l'article 2 a) de la Loi sur les ingénieurs du Québec qui exige d'une municipalité de requérir aux services d'un ingénieur lorsqu'elle effectue des travaux d'une valeur de plus de 3 000 \$ sur les voies publiques ou certaines réparations à des infrastructures;

Attendu que l'entrée en vigueur de la Loi sur les ingénieurs remonte à 1964 et que les dernières modifications apportées à l'article 2 ont été faites en 1973;

Attendu que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceaux) sont supérieurs à 3 000 \$;

Attendu que plusieurs de ces travaux sont effectués en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, mais tout en respectant les règles de l'art;

Attendu qu'il y a lieu de revoir à la hausse le seuil indiqué exigé à l'article 2 a) de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens; »

Attendu que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan appuient la position de la MRC de La Nouvelle-Beauce à ce sujet;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu unanimement, de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier le seuil indiqué à l'article 2 a) de la loi.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de septembre;
- Bilan trimestriel de la SAAQ;
- Bilan inspection régionale;

2015-10-186

### **ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2015 – MOTION DE FÉLICITATIONS AU DÉPUTÉ DE BEAUCE**

Attendu les élections fédérales qui se sont déroulées le 19 octobre dernier;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de transmettre toutes nos félicitations à M. Maxime Bernier, député sortant, pour sa réélection à titre de député du comté de Beauce.

### **ÉLECTIONS – SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 25 NOVEMBRE 2015**

Le directeur général rappelle aux élus la procédure quant aux élections et aux nominations qui auront lieu à la séance du mois de novembre sur les différents comités internes et externes de la MRC.

### **BUDGET 2016**

Les élus conviennent de tenir une rencontre de travail portant sur le budget 2016. Celle-ci se tiendra le 18 novembre prochain.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-10-187

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général